

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Ca	dre réservé à l'autorité er	vironnementale					
Date de réception :		Dossier complet le :		N° d'enregistrement :				
24/01/19		03/05/19		F01119P0038				
		1. Intitulé du pr	ojet					
Projet de création de la Fer	me de l'Envol, sit	uée sur l'ancienne base 21	7 à Brétigny sur Org	e, Leudeville et Le Plessis Pâté (91)				
2. lc	entification du (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique								
Nom		Prénom)					
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison se	ociale	Association Fermes d'Aver	nir					
Nom, prénom et qualité de habilitée à représenter la pe		LE MELEDO Marie, cheffe d	e projet					
RCS / SIRET 7 9 7	4 0 0 7 6	5 9 0 0 0 1 5	Forme juridique	Association déclarée				
	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Emprise au sol de 27 357 m² dont 20 218m² de serres et 6 950 m² bâtis (réalisés en 3 phases)
	Non concerné : surface < 100 hectares (emprise 53,8ha) Non concerné : agriculture biologique et parcelles INRA préexistantes
5	Dossier Loi sur l'eau (IOTA)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la Ferme de l'Envol consiste à installer une ferme agro-écologique en polyculture-élevage sur l'ancienne base aérienne 217. Elle sera exploitée par un collectif d'agriculteurs privilégiant l'agriculture biologique, la diversification des canaux de distribution, une implication locale forte, et la formation de nouveaux agriculteurs.

Il ne prévoit pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par la création de la Ferme de l'Envol sont les suivants :

- Redonner envie d'exercer le métier d'agriculteur,
- Former les paysans de demain à de nouvelles techniques culturales,
- Assurer la transmissibilité des exploitations agricoles,
- Développer un modèle créateur d'emploi dans le secteur agricole,
- Accompagner l'évolution des relations commerciales pour un approvisionnement de produits bio, locaux, frais et de qualité
- Pérenniser les terres agricoles,
- Préserver la ressource en eau des territoires (utilisation des eaux pluviales, avant le pompage des eaux souterraines),
- Concevoir un modèle agricole résilient, durable et à impact positif sur l'environnement : plan agroforestier, restauration de la biodiversité, développement des énergies renouvelables, suivi scientifique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les constructions et mises en culture des parcelles seront progressives et réalisées en 3 phases distinctes.

Phase 1 (2019-2021)

Construction de 7 serres de maraîchage et 1 serre de plants en 2019, complétée en 2021 de 5 autres serres, d'un hangar de stockage de matériel de 800m² (maraîchage), d'un bâtiment de stockage de légumes (chambres froides) et locaux techniques de 700m², 1 maison, 2 silos de stockage des eaux pour l'irrigation, ainsi que les ouvrages annexes (chemins terre-pierre, noues d'infiltration et bassin d'infiltration, station d'épuration végétale, chaufferie bois).

Mise en culture de 9 hectares en maraîchage et 16,5 ha en céréales et pâturages. Dans un premier temps, l'irrigation sera assurée par les eaux potable (AEP public).

Phase 2 (2022-2024)

Construction d'un bâtiment étable (vaches laitières), d'une laiterie et transformation du lait (855m²). Et à proximité du hangar maraîcher, viendra s'ajouter un bâtiment comprenant un espace de formation, une boulangerie, un point de vente, un espace de vie commune pour les agriculteurs et 1 logement à l'étage). A cette étape, il est aussi prévu, : une maison et un parking de 40 places (VL) et 2 places autocars, ainsi que les ouvrages annexes (station de traitement des eaux de l'étable, chemins de culture en terre-pierre, voie PMR, dispositifs de récupération des eaux de toitures des bâtiments et d'entrepôts voisins, création d'un canal et agrandissement et imperméabilisation du bassin de stockage, avec association d'un bassin technique pour l'irrigation. Mise en culture d'1,4 ha supplémentaire en maraîchage, et 6,2 ha en céréales et pâtures. le reste sera entretenu en prairie permanente et engrais verts.

Phase 3 (à partir de 2027)

Construction d'un bâtiment comprenant un restaurant, une miellerie collective et 2 à 4 logements (stagiaires), de 5 maisons pour les agriculteurs. Les accès seront en terre-pierre.

Augmentation des surfaces cultivées: +1,0 ha en maraîchage et 15ha en cultures dédiées aux cultures céréalières et pâturages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Ferme de l'Envol correspondra à une exploitation agricole mutualisée en polyculture-élevage. Elle sera gérée par 8 exploitants et 2 à 5 agriculteurs en formation.

Elle comprendra:

- un bâtiment d'accueil comportant une salle de vente et de restauration, un espace de vie commune, ainsi que des réserves réfrigérées (légumes), et hangar attenant,
- un parking visiteurs de 40 places VL + 2 places bus,
- 13,6 ha de cultures maraîchères, dont 2 ha sous serres,
- 37,5 ha de cultures céréalières, prairies et pâtures,
- un élevage de 30 vaches laitières, 21 génisses et 30 veaux (<49 Unités Gros Bétail)
- un élevage de 249 poules pondeuses en plein air (poulaillers mobiles),
- une étable et un atelier de transformation du lait,
- un hangar de stockage du matériel et fourrage,
- 7 maisons pour les agriculteurs et 3 à 5 logements intégrés au bâtiment de ferme,
- des équipements techniques spécifiques à la gestion des eaux pluviales et à l'irrigation
- 2 stations d'épuration végétale : une pour les logements et accueil du public et une pour l'étable.

bili

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori								
Permis de construire pour les bâtiments	Permis de construire pour les bâtiments et les serres : plusieurs dépôts en fonction du phasage.								
Dossier d'incidences au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau) pour la gestion des eaux pluviales sur les secteurs imperméabilisés (selon la taille du bassin versant) et la création d'un plan d'eau.									
Dans le cas où la réalisation d'un forage d'eau en vue de l'irrigation est permis par une évolution réglementaire, un dossier Loi sur l'eau sera déposée en conséquence (déclaration ou autorisation selon le débit de pointe du prélèvement et la nappe prélevée).									
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées							
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)							
Superficie globale de la Ferme de l'Envo Surfaces bâties (hors serres)		53,8 hectares 6950m² (1888m² en phase 1)							
Surfaces des serres		20218m ² (en 2 étapes)							
Surface de plancher		23735m² (dont 20928m² en phase 1)							
Surfaces cultivées		51,1 hectares							
Parking visiteurs semi-perméable (en pl	nase 2)	850 m ²							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques! Long 0.29	19'31"000 Lat. 48°35'32"000							
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>2</u> °	19 31 000 tdi.48 33 32 000							
Ancienne base aérienne 217	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)								
Ancienne sase denemie 217	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de								
Commune de Brétigny sur Orge,	l'annexe à l'article R. 122-2 du								
Leudeville et Le Plessis-Pâté (91)	code de l'environnement :								
	Point de départ : Long °	'" Lat°'"_							
	Point d'arrivée : Long °	'" Lat ° ' "_							
	Communes traversées :								
		· .							
Jo	signez à votre demande les annexes n° 2 d	ä 6							
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	? Oui Non X							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La zone naturelle sensible la plus proche se trouve à 4km environ. Il s'agit de la ZNIEFF de type I n°110030025 "Bois de Brateau, Bois des Gas et prairies associées", également incluses dans la ZNIEFF de type II n° 110001540 "Vallée de la Juine d'Étampes à Saint-Vrain".
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Un PPBE est en cours d'élaboration sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Le site n'a pas fait l'objet de délimitation de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Cependant, il accueille en limite sud-ouest, une mare entourée d'une ceinture de saules blancs. Celle-ci est peu fonctionnelle, car en mauvais état et eutrophisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Brétigny sur Orge est concerné par le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Orge et de la Sallemouille approuvé le 16 juin 2017. Le secteur de l'ancienne base aérienne n'est pas concerné par l'aléa inondation. Les communes de Leudeville et Le Plessis Pâté ne sont concernés par aucun PPRi. Les 3 communes n'ont pas de PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Le passé militaire de la zone induit un risque de pollution, mais également pyrotechnique. Le site a déjà donné lieu à des diagnostics de pollution en 2013 et 2015. Aucune pollution significative n'a été mise à jour sur l'emprise du site de la Ferme de l'Envol. La dépollution pyrotechnique est dépendante des futurs secteurs de la Ferme : chaque PC sera accompagné d'une attestation de dépollution pyrotechnique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Au droit de la zone d'étude, une zone de répartition des eaux protège la nappe de la Beauce (n°03004) et la nappe de l'Albien (n°03001), en application de l'arrêté préfectoral n°2005-DDAF-MISE-058 du 21/04/2005. En application du SDAGE Seine Normandie 2010-2015 (en vigueur), la nappe de l'Eocène ne peut être prélevée pour un usage agricole car elle est réservée à l'AEP (disposition 119). (Le forage projeté initialement est abandonné suite à l'annulation du SDAGE 2016-21
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites NATURA2000 les plus proches sont situés à 5,5km au sud-est. Il s'agit des - "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" n°FR11101102 (directive Oiseaux), - "Marais des Basses vallées de la Juine et de l'Essonne" n°FR1100805 (directive Habitats).
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les besoins d'irrigation des cultures seront assurés par : - l'eau potable (issue de l'Essonne) dans un 1er temps, consommation estimée à 30000m3/an en phase exploitation - dans un second temps, il sera étudié la possibilité d'utiliser les eaux pluviales des serres et bâtiments du site, ainsi que les eaux de toitures des entrepôts voisins (site Amazon). Pour les autres usages, alimentation par le réseau AEP, avec une consommation annuelle d'eau potable estimée à 1700m³ sur la base de 36 EH. L'eau potable est produite par une prise d'eau dans l'Essonne à Itteville.
Possources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Les matériaux issus des fondations des bâtiments, réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront mis en remblai sur le site, sous la forme de merlon : autour de la zone d'expansion des eaux et éventuellement en limite de parcelles ou de zones cultivées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×	_	La création de bâtiments et hangars (ferme, étable, bâtiment tertiaire et logements) nécessitent l'apport des matériaux de construction, à l'exception de la terre crue utilisée pour les enduits et pour un mur intérieur et la paille pour les murs extérieurs, qui seront issus du site lui-même. La constitution des revêtements en terre-pierre pour les cheminements et les parkings nécessite l'apport de granulats.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			Le projet de ferme agroécologique permet le maintien des habitats présents sur le site : cultures et prairies, avec de nombreux aménagements visant à renforcer la biodiversité : plantations de vergers, d'arbres et arbustes en alignement (haies), création de noues, restauration de la mare Les enjeux floristiques sont considérés actuellement comme faibles et les enjeux faunistiques sont associés aux prairies de fauche et aux cultures (cortège de rapaces et d'insectes), qui seront maintenues et diversifiées.
		-	X	Les sites NATURA 2000 les plus proches se trouvent à plus de 5km et sont caractérisés par un milieu marécageux. Ce qui n'est pas le cas de l'emprise du projet caractérisé par un milieu ouvert de prairies, cultures et friche herbacées essentiellement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	La Ferme de l'Envol va se développer sur l'ancienne base militaire 217, sur des terrains préalablement cultivés par l'INRA. Elle permet le maintien d'un usage agricole, en développant particulièrement le maraîchage. Les zones construites sont peu consommatrices d'espaces (moins de 7000m² bâtis) au regard de l'emprise totale de la ferme (53,8ha).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Aucun PPRt sur les communes du projet. Le projet n'est pas soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. La filière élevage prévoit l'accueil de 49 Unités Gros Bétail maximum. L'ensemble des fouilles nécessaires au projet fera l'objet d'une dépollution pyrotechnique préalable.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Les diagnostics de pollution des sols n'ont pas révélé d'impacts par les polluants analysés. Ainsi, aucun risque sanitaire en lien avec le projet n'a été identifié et le terrain est compatible avec l'agriculture biologique.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Un faible trafic sera généré par le projet : livraison des intrants (semences, matériel), approvisionnement en combustible et carburant (gazole, gaz et bois), acheminement des productions agricoles et maraîchères et déplacements des agriculteurs et d'éventuels visiteurs.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	X	Le projet induit des bruits liés aux travaux agricoles et à l'élevage dans un lieu éloigné des riverains. Le chantier de constructions produira des nuisances sonores temporaires, limitées par le type de construction choisie (bois et filière sèche). Les entreprises intervenantes respecteront la réglementation sur les bruits de voisinage, notamment sur les horaires de travail.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les odeurs potentiellement générées sont liées à l'élevage : production d'un fumier paillé qui sera gérée par un compostage sur site, sur les parcelles cultivées, en retrait des zones occupées (pas d'habitation dans le secteur).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Les vibrations ne concerneront que la phase travaux. Les constructions sont limitées dans l'espace à 2 secteurs, éloignés du voisinage. De plus, elles sont très réduites par le mode constructif (bois et filière sèche).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		La zone d'accueil comprenant les bâtiments de vente et restauration, la zone de stationnement et les logements sera éclairée par un éclairage minimal.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		L'ensemble des bâtiments clos (hors hangars) sera chauffé par une chaufferie de bois déchiqueté installée sur le site. Elle sera alimentée à terme par l'exploitation des haies et zones arborées plantées au sein de l'emprise de la ferme. Les émissions seront limitées : <15mg/Nm³ en monoxyde de carbone et <20mg/Nm³ de poussières. La consommation annuelle est estimée à 8-10m³.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet engendre des ruissellements supplémentaires liés à l'imperméabilisation des sols (bâtiments, serres, cheminements). Les eaux pluviales seront stockées pour l'irrigation et les volumes en excès seront infiltrés à la parcelle. Le parking est géré par un fossé phytoépurateur en infiltration. Le dimensionnement gère les pluies vicennales et centennales. Les eaux usées produites correspondent aux eaux domestiques et aux eaux de lavage des légumes produits, ainsi que les eaux sanitaires des lieux d'accueil, hors toilettes (sèches). La production correspond à 36EH.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux usées sont traitées dans un filtre planté constitués de 2 filtres verticaux et 2 horizontaux, et l'évacuation des eaux est réalisées par une noue d'infiltration. Les effluents d'élevage sont traités dans un filtre planté de roseaux à 2 étages dédié, proche de l'étable. Il recueille les eaux vertes (salle de traite) et blanches de la laiterie. Les eaux traitées sont évaporées et infiltrées dans un fossé planté. Les eaux brunes sont compostées avec le fumier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'ensemble des déchets fermentescibles produits sur la ferme est composté. Les autres déchets agricoles feront l'objet d'une gestion privée. Des composts sont prévus pour les toilettes sèches des logements et des bâtiments d'accueil. Les déchets produits par les logements seront collectés et traités par la collectivité (gestion Cœur d'Essonne Agglomération), avec tri sélectif en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Conservation du paysage de plaine ouverte et cultivée, en zone périurbaine.				
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Le projet de la Ferme de l'Envol s'inscrit sur une ancienne base aérienne, qui était déjà exploitée par l'INRA pour des cultures expérimentales au moins depuis 2014 (d'après les données en notre possession).				
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou				
A la suite de la fermeture de la base (à partir de 2011), environ 300 hectares ont été cédées aux collectivités locales, pour le développement d'activités économiques. De ce fait, une voirie a été réalisée en 2017 pour accueillir les parcelles à construire. Elle permet la desserte de la Ferme de l'Envol. Le projet de la Ferme de l'Envol est souhaité par Cœur d'Essonne Agglomération. Au nord-ouest, un complexe logistique d'Amazon est en cours de réalisation (première phase en activité). Il est projeté - sous réserve d'un accord réglementaire et d'un financement spécifique - de récupérer les eaux de toitures du second bâtiment (à construire) pour l'irrigation des cultures. Les autres projets du secteur ne sont pas connus.								
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :							

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La démarche du projet est le développement d'une ferme agro-écologique, pour l'approvisionnement des filières locales, notamment les cantines scolaires en produits biologiques.

De plus, les plantations de linéaires arborés, le maintien de cultures diversifiées renforcent la biodiversité et participent à la trame verte départementale.

Des mesures supplémentaires visent à réduire les effluents et déchets produits : compostage, toilettes sèches, traitement des eaux usées domestiques et agricoles par filtres plantés, gestion des eaux pluviales en ouvrages aériens et réutilisation pour l'irrigation...

La gestion des eaux pluviales et usées est réalisée sans rejet dans les réseaux publics.

La mare présente en limite sud-ouest est préservée et réhabilitée dans le cadre du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessoire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est globalement positif pour l'environnement.

Les besoins en eau pour l'irrigation ne peuvent pas être satisfaits par un forage dans la nappe de l'Eocène, réservée à l'AEP, ainsi un recours à l'AEP est prévu les 1ères années d'exploitation, jusqu'à l'évolution de la réglementation permettant la réalisation d'un forage. En complément, il est envisagé de mettre en place un système de réutilisation des eaux pluviales collectées à proximité. Un Dossier Loi sur l'eau est requis pour la gestion des eaux pluviales et usées assurée par des techniques alternatives. Les enjeux du milieu naturel sur le site sont relativement faibles et les impacts sont globalement positifs (maintien des cultures et plantations d'arbres, préservation et restauration d'une mare).

L'étude d'impact ne nous semble pas nécessaire. Cf. Annexe "Complément au formulaire CERFA"

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

г	-	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
é	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Note d'identification des enjeux liés à la thématique Faune, flore, habitats

Annexe 8 : Plan de phasage du projet

Notice complémentaire au formulaire CERFA n°14734-03

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

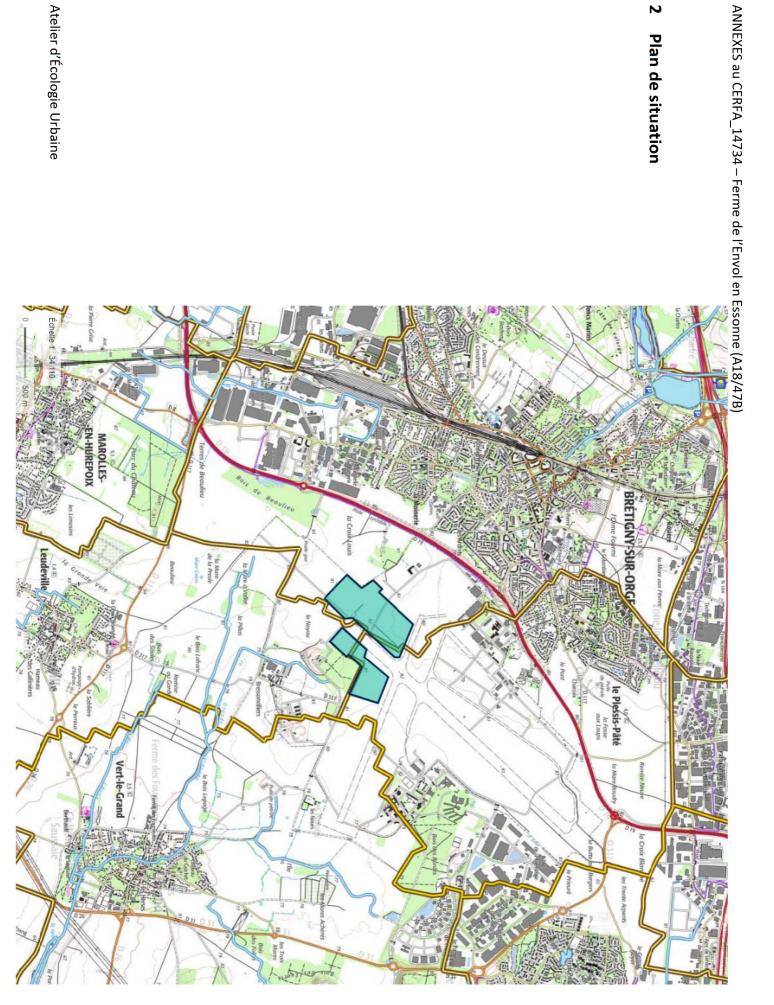
Fait à

Paris

le, 3.05.2019

Signature

2 Plan de situation



3 Photographies du site



Localisation des prises de vues

(Fond aérien Google Earth 30/09/2018)

ANNEXES au CERFA_14734 – Ferme de l'Envol en Essonne (A18/47B)



A: Panorama depuis le bas du merlon au nord-ouest vers le sud-est (voie de desserte) – AEU 27/02/2019



B: Panorama depuis l'angle ouest du site vers le nord-est – AEU 27/02/2019



C : Panorama depuis le centre du site (bout de piste à proximité de la future étable) vers le nord-ouest – AEU 27/02/2019



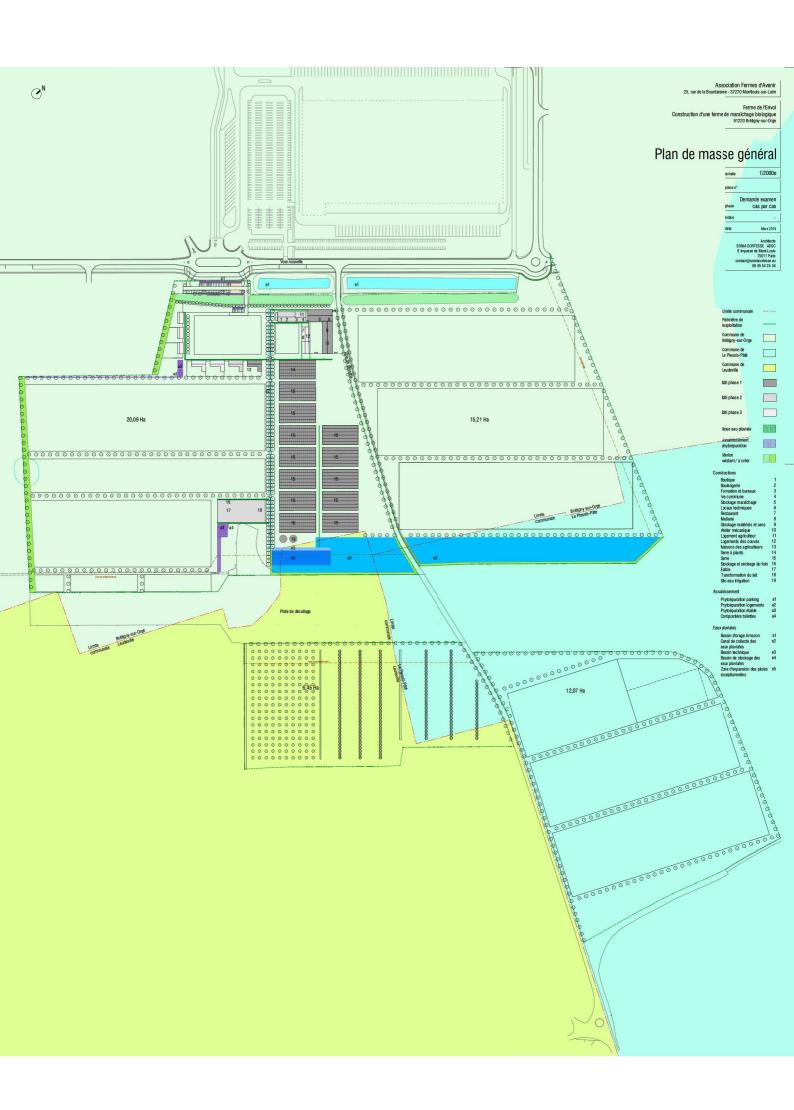
D : Panorama depuis la prairie située à l'est de la piste à proximité du boisement militaire vers l'ouest – AEU 27/02/2019

4 Plan du projet d'aménagement

Plan de masse général – Phase Esquisse Sonia CORTESSE ADSC 30 avril 2019

Photographie d'insertion fournie au PC - ADSC





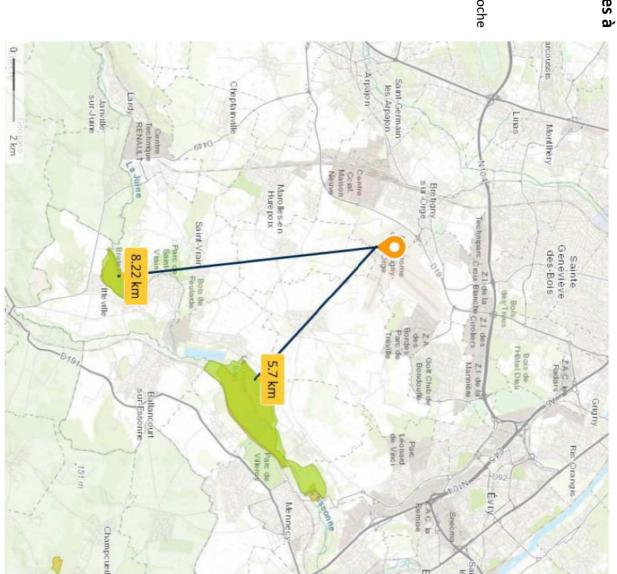
5 Plan des avoisinants

Base militaire



6 Localisation des sites naturels remarquables à proximité du site

Réseau Natura 2000 proche



ZNIEFF I et II Illainy 6.6 km Avrainville 15 1000 73 Saint-Germain-Les-Arpajon La Norville Leuville-sur-Orge Limas Montlhery rundhan z 5.13 km 3.93 km Marolle Le Saint-Michel-sur-Orge Leudeville Le Plessis-Pillé Houryle-Grand 5.47 km Bondoufle. 5.59 km Courco